15e ANNEE — N° 763 PARAIT LE SAMEDI 21 Octobre 1899

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN INDEPENDANT

Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
Quatre francs par an
ETRANGER, le port en sus

BUREAU à SISTERON rue de l'Horloge, 12
AUG. TURIN, Imprimeur-Gérant
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

ANNONCES
Judiciaires (la ligne..... 0,20
Commerciale (la ligne)..... 0,15
Réclames (la ligne)..... 0,30
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré

LA LOI SUR LA PRESSE

Lundi avait lieu la cérémonie traditionnelle de la rentrée des tribunaux.

A la Cour de Cassation, M. l'avocat général Mérillon a fait dans un éloquent discours, une critique très vive de la loi de 1881 sur la presse, critique qui est en même temps un tableau saisissant du désordre politique dans lequel nous nous débattons.

" La diffamation et l'injure dit M. Mérillon son devenues la nourriture quotidienne des lecteurs et comme les journaux sont d'autant plus répendus qu'ils en sont plus violents il s'établit entre eux une véritable enchère et l'insulte la plus grossière remplace le raisonnement et la discussion. On traine dans la boue le gouvernement, l'armée, la magistrature, les fonctionnaires, le chef de l'Etat, et insensiblement, mais sûrement, le respect s'en va et l'autorité s'évanouit.

"On s'habitue à ne plus rien respecter, et l'on ne garde pas à considérer comme sans valeur, sans force, les lois elles mêmes qui n'ont pour les faire, pour les exécuter et pour les appliquer, que des hommes décriés et déconsidérés, incapables de s'indigner et de se défendre".

Hélas ! tout ce que dit M. l'avocat général Mérillon est l'expression d'une vérité navrante.

Mais est-ce la réforme de la loi de 1881 qui nous rendra le respect ?

Non, car la presse n'est qu'un écho n'est qu'un miroir.

Et c'est d'en haut que lui vient l'exemple.

Si le gouvernement n'est pas respecté c'est parce qu'il ne se respecte pas lui même, c'est qu'il met l'autorité au service des intrigues parlementaires, c'est qu'il ne représente que les les intérêts d'une coterie momentanément triomphante

Tout est là est tout en découle.

Un chef d'Etat qui n'use pas de ses droits constitutionnels, des ministres qui ne sont que des commis toujours révocables du parlement, et des chambres où les querelles les plus scandaleuses remplacent les discutions des affaires publiques...

Ce n'est pas la presse qui détruit l'autorité, qui supprime le respect.

C'est l'autorité elle même qui d'une part a abdiquée et, d'autre part, provoque chaque jour l'indignation publique par certaines nominations, par des actes qui déroutent les consciences.

Certes, oui, la presse commet des excès, et les partis s'en servent, sans vergogne, pour satisfaire leurs haines et leurs passions.

Mais elle n'en est arrivée là qu'à la suite du désordre dans lequel nous ont jetés progressivement les trop faibles présidents qui se sont succédé et les trop nombreux ministères entre les mains desquels est tombée la direction apparente du pouvoir.

Ce n'est donc pas la loi sur la presse qu'il faudrait réformer, mais le régime constitutionnel qui nous livre à la fois à l'anarchie parlementaire et à l'anarchie gouvernementale.

L. M.

CAUSERIE

Du choix d'un Député

Premier Article

Du choix d'un Député : C'est là un bien gros titre, et qu'il implique tant de conditions, qu'après l'avoir écrit, nous nous demandons si nous pourrons remplir le programme qu'il contient.

Remarquons d'abord que pris individuellement, quatre-vingt-dix-neuf pour cent des électeurs hésiteraient à confier le soin de leurs intérêts particuliers aux personnalités qu'il chargent de défendre leurs intérêts politiques et les intérêts généraux du pays. Nous ne voulons pas faire de personnalités, mais nous mettons en fait que parmi les Démosthènes de tribunal civil ou parmi les Esculapes de chef-lieu de canton envoyés par les électeurs au Palais-Bourbon, il en est quantité auxquels beaucoup de ces mêmes électeurs n'auraient jamais consenti soit à faire plaider leurs procés, soit à confier le soin de leur familles en cas de maladie. Ne sachant qu'en faire, et voulant en débarrasser la contrée, ils en ont fait des Deputés !

C'est un fait indéniable, le Parlement, qui devrait compter parmi ses membres les notabilités de la nation, l'élite intellectuelle du pays, les sommités de toutes les branches de l'activité nationale, les juris-consultes celébres, les gloires de l'art, de la science, ceux qui sont l'honneur du commerce, de l'agriculture, des diverses industries, est en grande partie composé, soit des fruits secs et des fruits verts des professions libérales, ou des ratés des autres carrières. Les avocats y pullent, les médecins y foisonnent ; on y rencontre des tas d'ingénieurs des douzaines de journalistes ; mais avocats ou médecins, ingénieurs ou journalistes, loin d'être les gloires de leur profession, des maitres célèbres, soit par leur travaux, soit par une longue pratique, sont la plupart du temps des jeunes qui n'ont eut ni le temps ni surtout la volonté de se faire un nom par le travail.

Avocats, médecins, journalistes, ou ingénieurs vivaient chichemnet, et bien peut on peut l'affimer étaient ou seraient arrivés à se faire des honoraires aussi élevés que l'indmnité, pourtant bien maigre de neuf mille francs qu'ils touchent comme députés.

Pour ces gens-là, la politique, le mandat de député est donc un métier qui les fait vivre ; métier facile agréable même, qui comporte un certain casuel, sans fatigue, et qui permet même d'espérer qu'un jour au l'autre on pourra décrocher un porte-feuille, avec 60.000 fr. d'appointements, sans compter les petit profits affectés à la fonction.

Un jour, c'était en période électorale, nous demendions à l'un des avocats les plus suivis du bureau de X..., siège d'une importante cour d'appel, pourquoi il ne lorgnait point le mandat de député, alors qu'un de ses jeunnes collègues sans clientele et sans expérience, très médiocre à tous les points de vue, allait être élu,

Il nous expliqua les raisons qui le retenaient :

« Je gagne 30.000 francs par an avec mon cabinet, nous dit-il ; je suis très suivi parce que j'étudie soigneusement les causes qui me sont confiées. Il y a vingt ans que je plaide, et mes clients, ainsi que les juges, savent que je suis consciencieux. Il m'a fallu au moin 10 ou 15 ans d'un labeur assidu, pour arriver au rang que j'occupe au bareau de X..., et j'irais sacrifier tout cela, me faire des ennemis, perdre ma clientèle, pour être député, gagner, 9.000 francs, tandis que pour vivre à Paris comme je le fait ici, il m'en faudrait 25.000. Pas si sot.

« Quant à mon jeune collègue, qui va être élu, continua le vieux maître, mais c'est pour le motif inverses qu'il se lance dans la politique. Il n'aime guère le travail. On voit quand par hasard il a une cause à plaider, qu'il n'a pas ou qu'il a mal étudié son dossier ; aussi, le client ne revient-il plus, et détourne-t-il les autres. C'est à peine si

---

"FEUILLETON DU SISTERON-JOURNAL"

25

ARLETTE

par GEORGES STREET

—

V

Pour se délivrer d'une préoccupation qui l'obsédait sans paix ni trêve, il s'exalta dans son nouvel amour et parvint d'abord à se tromper lui-même. Toutefois, il n'arracha pas la flèche empoisonnée de sa blessure et ne réussit véritablement qu'à enfoncer plus avant dans le cœur d'Arlette le trait fatal qui devait la tuer.

Henri n'éfait pas dans le secret de toutes ces miséres Georges, lui même, ne s'aperçut pas tout d'abord du travail funeste qui se faisait en lui, et les premiers jours qu'il passa près d'Arlette furent des jours vraiment enchantés.

Mais bientôt le souvenir qu'il croyait enseveli dans le fond de son cœur se réveilla vivant et remonta à la grand surface.

Une nuit, Georges s'était jeté tout habillé sur son lit. Inquiet, agité, las de lutter contre l'insomnie, il se leva aubout d'une heure et alla se mettre à la fenêtre.

Aux lueurs de la lune qui venait de percer les nuages, il aperçut à la croisée voisine, un pâle visage de femme qui se retira presque aussitôt, mais qu'il eut le temps de reconnaître.

Ses présentiments ne l'avait pas abusé : c'ét !

Ç'avait été son premier amour : celui-là ne perd ses doits qu'à la longue.

Georges passat la nuit à s'enivrer de l'amertume de ses souvenirs.

Cependant, l'orgueil prit le dessus sur les regrets.

A l'aube naissante, il alla gaiement réveiller Henri, et tout deux partirent pour la villa,

Il trouvèrent Arlette souffrante, encore sous l'inpression douloureuss que Georges lui avait laiseée la veille. Nature frêle et délicate qu'un coup de vent suffisait à ployer !

Le jeune homme mit en jeu toutes les ressources de son cœur et de son esprit pour dissiper le nuage qu'il avait ammassé sur ce front charmant. il y réussit sans peine. il n'était besoin pour cela que d'un sourire carressant, d'une pression de mains d'un amoureux regar .

Elle reprit bien vite et la joie et la confiance, et, de tout les jours qu'ils avaient connus ensemble, celui-là fut, pour Arlette du moins, le plus heureux. Il ne différa point d'ailleurs de ceux qui l'avient précédé : promenade à travert champs, repas à l'aventure, promesses échangées, tendres épenchemenuts. Aucun incident n'en signala le cours.

Seulement, comme ils allaient tous trois le longs d'un coteau, Arllette, attachée au bras de Georges, Delcourt suivant à quelque distance, ils virent passer, dans un sentier, voisin, une femme élégamment et simplement vêtue, qui se promenait, seule, d'un pas lent et d'un air rêveur.

Ce n'était pas précisément une fleur de jeunesse et de beauté : toutefois, il y avait de la grâce dans sa démarche et du charme autour de sa personne.

Georges tressallit, mais part un effort qu'il fit sur lui-même, il redoubla prés d'Arlette d'empressement et de tendresse. Son visage sut ressaisir l'expressions de l'amour et rappeler l'éclat du bonheur.

— C'est une parisienne, dit Arlette. Il y a pour moi, comme un parfum auquel je reconnais tout ce qui vient de Paris.

Georges porta la main de la jeune fille à ses lévres.

(*A Suivre*)

© VILLE DE SISTERON

son cabinet lui rapporte quatre mille francs. Député, il en aura neuf sans compté les menus profits, la circulation gratuite sur les chemins de fer, puis comme tout arrive, l'espoir secret de devenir ministre. Vous voyer donc qu'il n'a qu'à gagner à embrasser le métier de député. »

Le métier de député ! Le mot était dur. Il est trop souvent vrai, et ce que le viel avocat nous disait de son ordre peut également se dire, avec autant de raison des mauvais médéçins et des ingénieurs quelconques qui jettent la lancette ou le compas aux orties, pour devenir députés.

Mais, le patriotisme, dira-t-on, l'ambition, si légitisme, de servir son pays, de faire triompher des idées que l'on croit justes et utiles ?

Des mots, et des mots vides, qui servent à masquer des sentiments bien plus terre à terre. On a beau dire, la politique n'est plus qu'un **métier**, et comme tous les métiers, elle doit nourrir celui qui l'embrasse. C'est un malheur qu'il en soit ainsi, mais le remède et dans la main des électeurs qui n'ont qu'à faire pour la défense des intérêts généraux du pays, qui ne sont, en réalité, que a collectivité des intérêts particuliers de chacun d'eux, ce qu'il font quand il s'agit de ce qui les touchent directement. Ils ne voudraient ni d'un mauvais avocat pour leurs procès, ni d'un mauvais vétérinaire pour soigner leurs bestiaux, ni même d'un mauvais cordonnier pour faire leurs chaussures du dimanche ; pourquoi prennent-ils, pour faire leurs affaires politiques, un personnage qui ne leur présente aucune des garanties de capacité qu'ils exigent pour les professions auxquelles ils ont recours ?

(A Suivre) **P. B.**

CHRONIQUE LOCALE
ET REGIONALE

SISTERON

Etalons. — La Commission de surveillance des étalons opérera à Sisteron, le 27 octobre prochain jour de vendredi à 3 heures 1/2 du soir, devant la gare. Seuls pourront être examinés par la commission les étalons qui auront été régulièrement déclarés dans le délai réglementaire.

Nomination. — Mlle Danton est nommé professeur de classe primaire au Collège de Sisteron, en remplacement de Mme Pascal, nommée à Orange.

Nous souhaitons la bienvenue au nouveau professeur qui tiendra une bonne place, nous en sommes certain, dans le cadre d'élite qui est chargé de l'instruction de nos enfants au collège.

Et a Mme Pascal, nous lui adressons toutes nos félicitations, pour son avancement bien mérité.

Un mulet a été attaché lundi dernier dans l'écurie de M. Lagardère et à l'insu de celui-ci. Prière de le réclamer dans la huitaine, ou le mulet sera vendu par les soins de l'Enregistrement.

Foire. — La première foire qui doit se tenir à Sisteron, qui a été nouvellement crée, se tiendra cette année le 6 novembre.

Comme nous l'avons dit déjà, de nombreuses primes seront distribuées aux plus beaux animaux, et nous espérons que le temps sera d'une clémence, exceptionnelle et nous pouvons dores et déjà lui prédire un grand succés.

***

Malgré une pluie persistante la foire de Lundi dernier avait attirée baucoup de monde dans notre ville. Mais les transactions ayant été contrariées par les trop nombreuses averses, la foire a été renvoyée à aujourd'hui samedi.

Conseil Municipal. — Le Conseil municipal s'est réuni cette semaine pour délibérer sur quelques questions urgentes.

Des primes ont été votées pour assurer le succés de la nouvelle foire. Le Conseil n'a pas pu accuillir favorablement une pétition des négociants de Digne demandant que la foire soit reportée à une date ultérieure de façon a ne pas coïncider avec la foire de Digne.

Le Conseil, sur une demande du monument Paul Arène et sur l'avis de la commission des Travaux Publics, a décidé que le monument serait élevé au bas du cours de l'hospice, faisant face à la ville.

Le Conseil a ratifié les propositions du maire, relativement à la construction d'une école à la Baume et émis le vœu que cette construction soit entreprise au plus tôt.

Le Conseil a protesté contre les trop grands retards des trains, demande la création d'un express de Marseille à Grenoble. Il a émis le vœu que le train qui part de Marseille à minuit et s'arrête à Aix soit prolongé jusqu'à Pertuis pour correspondre avec le train qui arrive à Sisteron à 7 heures du matin.

Le maire a entretenu le Conseil de l'installation de l'école primaire supérieure de filles, récemment crée et des travaux qui ont été effectués dans le bâment de l'école pour permettre cette installation.

Quelques questions moins importantes ont été examinées ensuite.

Ecole Primaire. — Comme nous l'avions prédit l'Ecole Primaire supérieure de filles crée dernièrement à Sisteron, a obtenu un grand succés et a voir les résultats obtenus on juge combien grande est la lacune comblée.

L'Ecole compte en effet, après quinze jours d'existence, outre de nombreuses externes, 22 pensionnaires, chiffre qui d'ailleurs s'accroit tous les jours. Aucune école de ce genre n'existant ni dans les Hautes ni dans les Basses-Alpes ; Sisteron était tout désigné pour cette création. Les parents des deux départements et même de la Drôme, peuvent faire donner à leurs filles une instruction complète sans trop les éloigner, et ont l'avantage de pouvoir mettre leurs fils au Collège très prospère en ce moment, et d'avoir ainsi leurs enfants dans la même localité..

Avec un climat tempéré, l'air pur qu'on y respire, le charme qu'offre sa campagne pittoresque et riante, la facilité de ses communications, Sisteron présente toutes les garanties et tous les avantages que peuvent désirer les parents pour le bien-être et la santé de leurs enfants.

Classe 1898. — Nous publions ci-dessous la liste des jeunes gens de la classe 1898, du canton de Sisteron, qui ont droit à une dispense.

Allègre Léon-Jean, fils unique de veuve ; Paul Albert-Lucien, de Mison, frère sous les drapeaux ; Rolland Louis-Marius, de Sisteron, frère sous les drapeaux ; Vézian Albert-Louis Marius, de Sisteron, fils unique de veuve ; Thélène Théophile Félix, de Sisteron, frère sous les drapeauux ; Amat Louis-Edouard, ainé de 7 enfants vivants, de Mison.

Bains. — L'établissement des bains de l'hospice sera ouvert à partir de lundi prochain, les jeudi et vendredi de chaque semaine.

Prix du bain : 0,25 centimes.

Classe 1899. — Les jeunes gens nés en 1879 sont priés de se rendre à la mairie demain dimanche à 9 h. du matin, pour donner les renseignements nécessaires à leur inscription sur le tableau de rescencement de la classe 1899. Les parents des jeunes gens absents sont priés de les remplacer pour fournir les mêmes renseignements.

ÉTAT-CIVIL
du 20 Octobre 1899

NAISSANCES

Therèse Elise Juliette. — Amoureux Suzanne Marie Mélanie.

MARIAGES

Néant

DÉCÈS

Jourdan Joseph François cultivateur 60 ans. — Turcan Marie Joseph Raoul Lieutenant d'Infanterie, 35 ans

Pour avoir de la belle laine longue, pour matelas, c'est toujours à la maison **Ravoux**, Grand-place, qu'il faut aller, si on veut la payer 20 o/o au dessous du cours.

Marché d'Aix
du 19 Octobre 1899

Bœufs limousins	1 20	a	1 25
— Gris	1 18	à	1 23
— Afrique	» »»	à	» »»
Bœufs du pays	» »»	à	» »»
Moutons du pays	1 60	à	1 63
— de Barcelonnette	» »»	à	» »»
— de Gap	» »»	à	» »»
— Monténégro	» »»	à	» »»
— Espagnols	» »»	à	» »»
— Métis	» »»	à	» »»
Moutons Africains	1 30	à	1 45
— réserve	1 45	à	1 57

Tous les Dimanches à l'Hôtel des Acacias. — Choucroute.

Nous engageons nos lecteurs, a lire l'avis des grands Magasins du Printemps que nous publions aux annonces.

P. L. M. — *Stations Hivernales : NICE, CANNES, MENTON, etc.* — (Billets d'aller et retour collectifs, valables 33 jours.) — Il est délivré du 15 Octobre au 15 Mai, dans toutes les gares du réseau P. L. M, sous condition d'effectuer un parcours simple minimum de 150 kilomètres, aux familles d'au-moins quatre personnes payant place entière et voyageant ensemble des billets d'aller et retour colletifs de 1re, 2e et 3e classes, pour les stations hivernales suivantes : Hyères et toutes les gares situées entre St-Raphaël-Valescure, Grasse, Nice et Menton inclusivement.

Le prix s'obtient en ajoutant au prix de six billets simples (pour les trois premières pesonnes) le prix d'un billet simple pour la quatrième personne ; la moitié de ce prix pour la cinquième et chacune des suivantes.

Les demandes de ces billets doivent être faites 4 jours au moins à l'avance à la gare de départ.

Les Grandes Manœuvres

Dans quelques jours, sur toute l'étendue de notre territoire, commenceront les monœuvres, qu'une température exceptionnelle rendra plus pénibles encore. Pour prévenir les indispositions et les nombreux cas d'insolation toujours causés par la consommation de liquides ou d'alcools détestables il, vient d'être prescrit aux troupes en manœuvre d'avoir à faire usage d'Absinthe oxygénée Cusenier. Il est prouvé que, mélangée l'eau dans les bidons de nos troupiers, c'est la seule boisson saine capable de les rafraîchir et de leur founir l'énergie et l'endurance nécessaires pour résister aux fatigues journalières.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infaillible de se guérir promptement ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale à *M. Vincent*, 8, place Victor Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

Les Petites Ouvrières

Trottant, bottines éculées,
Robes et jupes maculées,
Elles s'en vont, chaque matin !

Par le soleil ou par l'orage,
Chercher ou rapporter l'ouvrage,
Le nez au vent et l'air mutin !

Glissant à travers les voitures,
Aux vitrages des deventures,
Donnant des coups d'œil complaisants ;

Elles vont ; rien ne les arrête.
Filant comme un trait d'arbalète,
A travers le flot des passants.

Fleurs d'ateliers ou de boutiques,
Dans mes tercets ou mes distiques,
Je vous chante, mignonnes fleurs !

Je chante votre insousciance,
La paix de votre conscience,
Vos jours encore exempts de pleurs.

Mais j'aperçois plus d'une embuche
Sur votre chemin, où trébuche
Le pied le plus ferme, et je dis

Qu'ils sont petits, petits les vôtres,
Et qu'ils pourront comme tant d'autres,
Glisser dans nos sentiers maudits.

M. D.

Etude de Me Ch. BONTOUX,
AVOUÉ, LICENCIÉ EN DROIT
SISTERON (Basses-Alpes)

EXTRAIT
d'un jugement
De Séparation de Biens

Suivant jugement contradictoire rendu par le tribunal civil de première instance de Sisteron, le dix-huit octobre mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, la dame Marie-Elisabeth-Julie RAVOUX, sans profession, épouse du sieur Léon-Jules BREMOND, sériciculteur avec lequel elle demeure et est domiciliée à PEIPIN, a été déclarée séparée de bieus d'avec son mari.

Pour extrait certifié conforme par nous avoué près le tribunal civil de Sisteron, ayant occupé pour la dame Marie-Elisabeth-Julie RAVOUX, épouse BREMOND.

Sisteron, le 16 octobre 1899.

C. BONTOUX.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ. — ÉGALITÉ. — FRATERNITÉ.

VILLE DE SISTERON

Adjudication

de la ferme des Droits d'Octroi de la ville de Sisteron, pendant les années 1900 ; 1901 ; 1902.

Le Maire de la ville de Sisteron à l'honneur d'informer le public que l'adjudication de la ferme des droits d'Octroi de cette ville, pendant les années 1900 ; 1901 ; 1902, aura lieu dans une des salles de la Mairie, sous la présidence du Maire, assisté de deux membres du Conseil municipal, du Receveur municipal et du représentant de l'Administration des Contributions Indirectes, le

Jeudi vingt-un décembre

mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, à **deux** heures précises du soir.

La mise à prix est fixée à **Vingt huit mille francs. ci** . . . . . **28.000 fr.**

L'adjudication est pour une durée de trois années qui commenceront le premier janvier 1900 et finiront le trente-un décembre 1902.

Nul ne sera admis a soumissionner s'il ne réunit les conditions imposéés par le cahier des charges dont il sera donné lecture avant l'adjudication, ainsi que des tarifs et réglements qui sont déposés à la mairie et dont les interessés pourront toujours prendre connaissance.

Fait à l'Hôtel de ville à Sisteron, le quatre septembre mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf.

Le Maire,
Félix THÉLÈNE.

© VILLE DE SISTERON

REVUE FINANCIÈRE

Paris, le 20 Octobre 1899

La liqnidation de quzaine s'étant effectuée dans les conditions les plus falorables et le taux d'esconte n'ayant pas été élevé par la banqne de France.

Peu d'affaires sur nos établissements financiers se sont bien maintenus. Le crédit foncier à 710 le Comptoir national d'escompte à 595, le crédit lyonnais à 958, la Société Générale à 593, la Banque française d'émission à 120. la Banque spéciale des valeurs industrielles à 200 f.

Les actions de la Cie pour Eclairage des Villes et la Fabrication des compteurs et Appareils divers viennent de détacher comme d'habitude un premier coupon de 12.50 mais la marche des affaires permet d'espérer, que le revenu de 25 francs de ces dernières années sera dépassé.

Information Financiére. — Le Syndicat national du Crédit Agricole regrettant que l'Epargne n'ait pas répondu complètement à son appel annonce qu'il rembourse les souscritions En bourse on affirme que la création du Crédit agricole ne serait que partie remise.

Etude de Me Gaston BEINET,
AVOCAT-AVOUE
à SISTERON (Basses-Alpes)

VENTE
SUR
SURENCHÈRE

Il sera procédé le TRENTE-UN octobre mil huit cent qnatre-vingt-dix-nenf á DEUX heures du soir, à la

Vente aux Enchères Publiques

à l'audience des criées du tribunal civil de Sisteron, devant Monsieur GIRARD, juge commissaire, des immeubles ci-aprés désignés, situés sur le territoire de la oommune de Mison canton de Sisteron, arrondissement de Sisteron (Basses-Alpes).

PREMIER LOT

Maison d'habitation, sise aux Armands se composant au rez-de-chaussée d'une cuisine, deux caves et deux belles écuries, au premier d'ude autre cuisine et deux chambres a coucher et galetas au dessus, plus deux greniers à foin et colombier au dessus des écuries, belle basse-cour, deux loges a cochon, et un puits, d'une contenance environ de 2 hectares 5 ares : confrontant du levant la plus haute allée de vigne, du midi chemin vicinal allant de la route nationale au Poët, du nord chemin allant de la route nationale à Rourebeau et du couchant Armand.

Misé à prix : Deux mille cent frr ci . . . . . 2100 francs.

DEUXIÈME LOT

Terre labourable plantée en vigne, confrontant du levant ruisseau, du midi chemin vicinal, du nord l'allée de vigne servant ce limite au premier lot, du couchant Arnaud et le troisième lot, clapier entre où un chemin sera établi à l'endroit le moins dommageable au profit du troisiéme lot, d'une contenance de 1 hectare 43 ares environ.

Mise à prix : Deux mille cent donze francs. ci . . . . . 2112 francs,

TROISIEME LOT

Propriété en nature de pré, confrontant du levant ruisseau et Armand, du midi le deuxième lot, du nord Armand et du couchant Beignaudy et Corréard, d'une contenance d'environ vingt quatre ares.

Mise à prix : Six cent quarante-deux francs
çi . . . . . 642 fr

QUATRIEME LOT

Propriété en nature de vague et chênes épars, située sur le même terroir au quartier de la Maure, portée au cadastre sous le numéro 316 bis de la section B d'une contenance environ de un hectare trente neuf ares trente centiares, confrontant du levant Robert, du nord Corréard du couchant Bouchard.

Mise à prix : vingt cinq francs. ci . . . . . 25 fr.

Ces immeubles dépendent de la succesion du sieur Jean Augustin Meisson en son vivant propriétaire à Mison.

La vente en à été ordonnée par jugement du tribunal civil de Sisteron en date du douze Juillet mil huit-cent quatre-vingt-dix-neuf.

A l'audience du vingt quatre octobre mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, ils ont été adjugés, le premier lot au sieur TRON Victor, instituteur à Faucon ; le 2e lot et le 4e lot au sieur BLANC François, propriétaire à Mison et le 3e lot au sieur BRIGNAUDY Elie propriétaire à Mison, ayant pour avoué Me BONTOUX.

Suivant acte du greffe en date des cinq octobre et neuf octobre mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, enregistrés ils ont été surenchèris, savoir : les trois premiers lots par le sieur ROUIT Frédéric, maréchal-ferrant à Mison et le quatrième lot par Eugène ESCLANGON propriétaire à Mison, ayant pour avoué Me Gaston BEINET.

Ils seront revendus aux clauses et conditions du cahier des charges, déposés au greffe du tribunal civil de Sisteron et en outre à la charge des frais de la surenchère.

Sisteron, le 20 octobre 1899.

Pour extrait
Gaston BEINET.

Enregistré à Sisteron le 21 Octobre mil-huit quatre-vingt-dix-neuf, Folio Case Reçu, un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : CORBEL.

Grande Boucherie
NOUVELLE
B. REYNAUD
Rue Mercerie, Sisteron
Ancienne Maison Chrestian

---

60 années de succès
Grand Prix, exposition universelle Lyon 1894
Grand Prix exposition universelle Bordeaux 1895

HORS CONCOURS, MEMBRE DU JURY
Exposition nationale ROUEN 1896
Exposit. universelle BRUXELLES 1897

ALCOOL de MENTHE **DE RICQLÈS**

Le seul Alcool de Menthe Véritable
BOISSON HYGIÉNIQUE d'un goût exquis et d'une fraicheur délicieuse, calme instantanément la soif et assainit l'eau.
ELIXIR SOUVERAIN contre les **indigestions**, la **Dysenterie**, la **Cholérine** ; **dissipe** les Maux de cœur, de tête, d'estomac.
EXCELLENT *aussi pour la* **Toilette** *et les* **dents.**
SE MÉFIER des IMITATIONS
EXGIER LE NOM DE RICQLÈS

Modes - Lingerie . Lainages
ANCIENNE MAISON C. LIEUTIER
Célina PETIT Successeur
3, Rue Deleuze, Sisteron

Rubans, dentelles, broderies, grand assortiment de velours, lainages, Manteaux, berêts pour enfants, cravates fantaisie, gants.

PRIX TRÈS RÉDUITS
3. Rue Deleuze, SISTERON (B-A.)

CHANGEMENT DE DOMICILE

AVIS

Le public est informé que le restaurant tennu par M. CHASTILLON à la **Tête Noire**, est transféré en face, même rue, sous le nom de
RESTAURANT CHASTILLON

GRANDE LIQUIDATION
Pour cessation de Commerce
BRUN ADOLPHE
RUE DELEUZE (Valaye) SISTERON

M. BRUN à l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'à partir de ce jour il sera mis en vente des **Chaussures en tous genres,** fines et fortes pour hommes, femmes, fillettes et enfants, à des prix défiant toute concurrence.

A vendre dans de bonnes conditions de prix

Outillage complet de cordonnerie et TROIS MACHINES A COUDRE en très bon état dont une à tube.

Grande Liquidation
POUR CAUSE DE DÉPART
MAISON RAVOUX
SUCCESSEUR D'ESTELLON
Place de la Mairie, Sisteron.

TOILES, NOUVEAUTÉS
ARTICLES CONFECTIONNÉS

AUBERGE du TIVOLI
Prés du Casino SISTERON
TENU PAR
HENRI BACHELIER

Dans cet établissement on trouve tout le confortable de la bonne cuisine bourgeoise ; ainsi que des salles, chambres, grandes écuries et remise. Une salle a titre gracieux est à la disposition des Sociétés, réunions, etc., etc.

A la Taille Elégante
Mlle Louise CABLE
Corsetière des premières maisons de Marseille

Corset sur mesure de formes les plus modernes et les plus élégantes, depuis dix francs.

Garantis comme solidité.

Réparations en tous genres a des prix modérés.

Grand-Place, 7, Sisteron

A LOUER
Aux 15 Mars prochain
Les Moulins de M. De BARLET a Sisteron. Situation exceptionnelle, pas de frais de prise d'eau ni d'entretien du canal.

S'adresser au bureau du Journal.

AUX 100.000 CHEMISES
3, rue Tapis Vert, MARSEILLE

Vente directe du producteur aux consomateurs.

Série de Chemises repassées à **3 fr. 30 et 4.50**

PRIX FIXES

• ENCORE LA COQUELUCHE !

Nous apprenons tous les jours de nouvelles guérisons accomplies par l'Emulsion Scott. Aujourd'hui, c'est un cas de coqueluche, compliquée d'anémie, de dépérissement, de refus de nourriture, chez un petit garçon de 5 ans, dont la mère nous envoie le récit suivant :

Paris, le 17 octobre 1897.

« Messieurs, j'ai employé votre bienfaisante Emulsion Scott pour mon petit garçon âgé de 5 ans, atteint de coqueluche depuis plusieurs mois, exténué par de continuelles quintes de toux. Extrêmement anémié par la fièvre, sa faiblesse augmentait chaque jour et il refusait tous les aliments.

Maurice CARCHAN

« Sur les conseils du Docteur, je lui fis prendre votre Emulsion Scott, et, au bout de quelques jours, la fièvre diminuait, la toux disparaissait, l'appétit revenait peu à peu et, avec lui, les forces du malade. Aujourd'hui, il est tout à fait remis et se porte à merveille.

» Veuillez agréer, Messieurs, avec mes remerciements, l'expression de ma considération distinguée. (Signé) : M. Carchan, Institutrice, 29, rue Marcadet. »

On sait que l'Emulsion Scott est le remède spécifique de toutes les maladies de la gorge et des voies respiratoires; mais dans le cas relaté ci-dessus, elle ne se contente pas de guérir la coqueluche, elle rétablit encore la nutrition de l'enfant, régularise sa digestion et fait cesser sa faiblesse. Il ne s'agit pas ici de théories, mais bien de faits précis, publics et que chacun peut contrôler : la réputation de l'Emulsion Scott repose sur l'expérience de tous ceux qui en ont fait usage.

Echantillon sera envoyé franco contre 50 centimes de timbres adressés à : Delouche et Cie, 10, rue Gravel, Levallois-Perret (Seine).

PARIS

GRANDS MAGASINS DU
Printemps
NOUVEAUTES

Nous prions les Dames qui n'auraient pas encore reçu notre Catalogue général illustré « Saison d'Hiver », d'en faire la demande à
MM. JULES JALUZOT & Cie, PARIS
L'envoi leur en sera fait **aussitôt gratis et franco.**

Le Gérant : AUGUSTE TURIN.

GROS LOTS { **500.000 FRANCS**
100.000 FRANCS — 100.000 FRANCS

Pour **5** FRANCS on reçoit 6 Nos part. 1er Tirage proch. des **Oblig 1/4 Ville de Paris** 1898 TITRES GARANTIS, 1 lot de 200.000 francs ; 1 lot de 100.000 francs : 1 lot de 10.000 fr. Lots 1.200.000 frs. l'an.

Pour **1** frs 50 on reçoit 4 Nos part. 1er Tirage 6 *Nov,* des **Oblig. 5es Foncières** 1885 TITRES GARANTIS, 1 lot de 100.000 frs, 1 lot 25.000 frs, 6 lots 5.000 frs Lots : 1,200.000 frs l'an.

Pour **3** frs. on reçoit 15 Nos part. 1e Tirage prochain des **Bons Exposition 1900** TITRES GARANTIS, 1 lot de 100.000 francs ; 1 lot de 10.000 francs, 2 lots 5.000 fr. 159 lots 140.000 frs. PRIME GRATUITE pour tous. Envoi liste après tirage. SOCIÉTÉ part. OFFRANT TOUTE SÉCURITÉ.

Erire de suite : BANQUE BRESSOUX et Cie, **58. rue de Maubeuge,** PARIS.

Le Journal de la **SURDITÉ** Donne les derniers renseignements sur tous les traitements existants pour la guerisons des *Maux d'oreilles de la gorge et du Nez.* Il suffit pour le recevoir *Gratuitement,* d'écrire *112, boulevard Rochechouart, PARIS.*

PAPETERIE DE L'IMPRIMERIE A. TURIN

Fournitures Scolaires et de Bureaux

Cahiers de Dessin — Copies de lettres — Encres

© VILLE DE SISTERON

MAISON DE CONFIANCE - FONDÉE EN 1848

L. PEYROTHE

Rue Mercerie, SISTERON, (Basses-Alpes.)

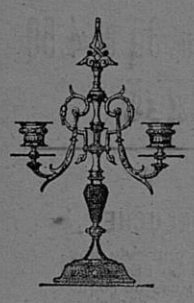

BIJOUTERIE, HORLOGERIE
ORFÉVRERIE, OPTIQUE
GRAND ASSORTIMENT DE BIJOUTERIE
OR, ARGENT, DOUBLÉ ET NICKEL
Orfévrerie, Argent et Ruotz 1e titre
DIAMANTS ET PIERRES FINES
Spécialité pour Corbeille de Mariage

BIJOUX DES ALPES
Horlogerie Garantie de Paris, Besançon
ET GENÈVE
INSTRUMENTS DE PHYSIQUE ET DE MATHÉMATIQUES
LUNETTERIE FINE DE MOREZ
Longues vues et Jumelles choix supérieur
RÉPARATIONS TRÈS SOIGNÉES ET GARANTIES

Achat au plus haut Cours des matières Or et Argent

La Grande Savonnerie C. FERRIER et Cie
Marseille

SAVON PUR
72 o|o d'huile
"EXTRA" GARANTI

SAVON PUR
72 o|o d'huile
"EXTRA" GARANTI

LE CHAT

Le SAVON EXTRA MARQUE "**Le Chat**" est un Savon pur fabriqué avec des matières premières de qualité supérieure, il procure une économie de 30o|o sur le poids du savon employé

SOCIÉTÉ ANONYME DE LA Cie DES DISTILL.ies — **E. CUSENIER Fils Aîné & Cie** — CAPITAL SOCIAL 10.000.000 FRS.

LA PLUS GRANDE DISTILLERIE DU MONDE — 15 USINES et Cies FRANCE, ETRANGER

FINE CHAMPE DE LA COURONNE — MARQUE V.H.O.

PEACH BRANDY — PRUNELLE — KUMMEL — MERISETTE — PEPPERMINT — LA WALARINE — EXTRA SEC CURAÇAO — QUINQUINA CUSENIER — LE SEUL VRAI — ABSINTHE HYGIÉNIQUE — AMER CUSENIER — TONIQUE BITTER — VERMOUTH QUINQ.NA — ABSINTHE BLANCHE

LIQUEURS A BASE DE FINE CHAMPAGNE.

CUSENIER

APÉRITIFS SUPÉRIEURS HYGIÉNIQUES

PARIS. 226 Boulev.d Voltaire 226. PARIS

PHARMACIE DE PREMIÈRE CLASSE

ANCIENNE PHARMACIE GABERT

PRODUITS CHIMIQUES, PHARMACEUTIQUES — DROGUERIE

A. FERRAND

Pharmacien de 1re Classe de l'Ecole supérieure de Montpellier

SISTERON, Rue de Provence (A coté de l'Epicerie Marseillaise)

DÉPOT
- Spécialités Pharmaceutiques
- Parfumerie Hygiènique
- Produits Vétérinaires

EAUX MINÉRALES
Françaises et Etrangères
OBJETS DE PANSEMENTS
PRODUITS ANTISEPTIQUES

- Accessoires de Pharmacie
- Bandages, Bas pour varices
- DOUCHES, INJECTEURS, IRRIGATEURS

ANALYSES CHIMIQUES -- MÉDICALES -- INDUSTRIELLES & AGRICOLES

SPÉCIALITÉS **DE LA MAISON**
- Sirop contre la coqueluche
- Baume contre les cors
- Injections contre les écoulements
- Mixture anti-gastralgique
- Baume dentaire
- Lotion contre la chute des cheveux
- Gouttes anti-anémiques
- Présure liquide - Eau dentifrice
- Cachets anti-névralgiques
- Vin reconstituant
- Pommade contre les hémorroïdes
- Sirop vermifuge
- Tœnifuge contre le ver solitaire
- Eau de Cologne et de Quinine
- Produits Photographiques

FER BRAVAIS

TONIQUE et RECONSTITUANT
ADOPTÉ PAR TOUTES LES CÉLÉBRITÉS MÉDICALES DU MONDE ENTIER. — Exiger la Véritable Marque

Agents-Acheteurs sérieux sont demandés pour VENDRE les Célèbres et Parfaites Machines à Coudre

DAVIS

DEMANDER PRIX et CONDITIONS : 48, Boulevard Sébastopol, Paris.
MAISON ELIAS HOWE, fondée en 1863. — L. ANDRÉ & Cie.

Les Abonnés anciens et nouveaux du Journal

PRIME — **LA RENTE** — GRATUITE

reçoivent Gratuitement en prime
Un ouvrage contenant plus de 250.000 numéros de Titres sortis aux anciens Tirages, avec ou sans lots, et non remboursés.

La RENTE publie : Revue de la Bourse, du Marché en Banque, des Assurances. — Comptes rendus d'Assemblées. — Rapports des Cies. — Cours de toutes les Valeurs. — Cours de Bruxelles, Lyon, Marseille, Lille, etc. — Echelle des Revenus. — Bilans des Sociétés. Avis de paiement des Coupons. — Convocations d'Assemblées. — Recettes du Suez, des Cies de Gaz, d'Electricité, des Omnibus, Voitures, Tramways, Chemins de fer, Cours des Changes, tous les tirages français et étrangers. — **Un An : 6** fr. — 5, Rue Drouot, PARIS

MAUX DE JAMBES

PLAIES VARIQUEUSES ou réputées incurables
VARICES, ULCÈRES
DÉMANGEAISONS
DARTRES, ECZÉMAS
et toutes maladies de peau
Des milliers de preuves de guérisons promptes et radicales de cas désespérés
Soulagement immédiat par

Prix : 3f50 — Prix : 3f50

L'EAU SOUVERAINE
du Docteur E. BARRIER, de la Faculté de Paris
Médecin spécialiste des maladies de la peau, Lyon, 6, r. St Côme
CONSULTATIONS GRATUITES
Dépôt : Phie de l'Eléphant. Lyon, 6, r. St-Côme

Dépôt à Sisteron : Pharmacie FERRAND

AVIS AUX BLANCHISSEUSES !!

DEMANDEZ PARTOUT
Le savon "LE MOISSONNEUR"
Léon MICHEL, fabricant
SALON (BOUCHES-DU-RHONE)

Représenté par F. COULON
SISTERON (Basses-Alpes.)

Le Gérant, — Vu pour la légalisation de la signature ci-contre — Le Maire,

© VILLE DE SISTERON